



RÉFORME DES RETRAITES

LES REVENDICATIONS DE LA CFE-CGC POUR PÉRENNISER LE SYSTÈME PAR RÉPARTITION !

AMENDEMENTS

Focus sur quelques-uns des 22 amendements déposés par la CFE-CGC

Alors qu'a débuté l'examen parlementaire et afin de limiter les effets néfastes d'un texte gouvernemental injuste et dangereux qui fait basculer le système des retraites dans l'inconnu, la CFE-CGC demande notamment :

- **Le maintien de l'assiette de cotisation jusqu'à 8 plafonds de la Sécurité sociale.**
Le gouvernement souhaite réduire l'assiette de cotisation de 8 à 3 plafonds avec, pour conséquence, des droits acquis non financés pour les hauts revenus. Cela entraînera un déséquilibre de 3,7 milliards par an... payé par tous.
- **Un départ à taux plein dès 62 ans pour les mères de famille afin de compenser la suppression des 8 trimestres par enfant.**
- **Des garanties spécifiques et concrètes pour les salariés aux carrières incomplètes et notamment les chômeurs de longue durée.**
Pour la CFE-CGC, les droits doivent être calculés en fonction des revenus perçus et non des prestations servies.
- **La valorisation des droits déjà acquis dans le système actuel, sans préjudice.**
- **La possibilité pour le salarié de faire valoir son droit à la retraite progressive dès 60 ans et jusqu'à l'âge d'équilibre, sans opposition de l'employeur.**



LA CFE-CGC DIT NON À UN PROJET
QUI, SANS LE DIRE, EST UNE MACHINE
À BAISSER LES PENSIONS ET QUI
OUVRE LA PORTE AUX RETRAITES
SUPPLÉMENTAIRES PAR CAPITALISATION.

WWW.CFECGC.ORG

